

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean (19 h 06) et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Est absent monsieur Steeve Lizotte.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-07-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-07-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2012**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-07-03      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 159**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, que le règlement portant le numéro 159, fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Saint-Siméon de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-07-04      AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Antonin Tremblay, que le règlement portant le numéro 160, autorisant les usages « habitations en rangée, multifamiliales et collectives (classes Hc et Hd) » dans la zone 09-H, sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée aux conseillers absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-07-05      ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 160**  
Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 160, autorisant les usages « habitations en rangée, multifamiliales et collectives (classes Hc et Hd) » dans la zone 09-H.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-07-06      DÉROGATION MINEURE 02-12**  
ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 20 juin 2012;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 02-12, au propriétaire du lot 63-P, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5100 31 6187), relativement à la construction d'un bâtiment. Ladite demande portant sur les points suivants :

- réputer conforme une marge de recul arrière de 4,8 mètres, alors que l'article 4.1 (grille des spécifications) du Règlement de zonage N° 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que celle-ci doit être de 8,0 mètres;
- réputer conforme une distance de dégagement de 2,7 mètres alors que l'article 7.3.2.3, du Règlement de zonage N° 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que celle-ci doit être de 3,0 mètres;
- réputer conforme un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,4063, alors que l'article 4.1 (grille des spécifications) du Règlement de zonage N° 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que celui-ci doit être de 0,35.

La présente dérogation mineure est accordée aux conditions suivantes :

- l'horaire des heures de travail devra respecter les normes du règlement numéro 114, sur la « Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés », soit entre 7 et 22 heures ;
- aucun travail de soudure ne devra être effectué à l'extérieur des bâtiments, à moins d'une urgence ;
- le stationnement d'un (1) seul « bateau » sera toléré dans la cour avant de la rue Saint-Ernest.

**Rés # 12-07-07**      **MANDATER LA SDEDS POUR PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PMVRMF », VOLET – II**  
Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) à présenter un projet dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2*, pour améliorer le réseau de sentiers pédestres du secteur de Baie-des-Rochers.

La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à entretenir le réseau de sentiers de la Baie-des-Rochers pour les trois (3) années qui suivront les travaux réalisés grâce à la participation de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

La Municipalité de Saint-Siméon participera financièrement au projet à la hauteur de 1 300 \$, en location d'outils et de machinerie, et de 1 600 \$ en services par l'implication de son agent de développement.

**Rés # 12-07-08**      **AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR EN PAVÉS DE BÉTON À L'ENTRÉE DU CAMPING MUNICIPAL**

Après avoir demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit « Pépinière Charlevoix inc. » pour procéder à l'aménagement d'un trottoir en pavés de béton à l'entrée du camping municipal, selon la proposition daté du 22 juin 2012. Le coût des travaux est de 9 227,89 \$ (taxes incluses).

**Rés # 12-07-09**      **ACHAT DE DEUX (2) BALANÇOIRES POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) balançoires pour le camping municipal.

#### **NOTE**

Monsieur le maire fait un suivi relativement au service d'internet au camping municipal et signale au conseil municipal que des visites relatives aux nuisances seront entreprises sous peu.

**Rés # 12-07-10**      **PROJET PILOTE DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE**  
Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer à un projet pilote avec « L'Approche territoriale intégrée (ATI) de Charlevoix-Est ». Monsieur Claude Poulin sera responsable du dossier.

**Rés # 12-07-11      DEMANDE À LA FQM DE PRENDRE POSITION DANS LE DOSSIER DU « RAPATRIEMENT DE L'ASSURANCE-EMPLOI AU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) quelle est sa position dans le dossier du *rapatriement de l'assurance-emploi* par le gouvernement du Québec (voir la résolution « 12-05-16 »).

**Rés # 12-07-12      AVIS À L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE DU 165 RUE SAINT-ERNEST**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'avis expédié à l'ancien propriétaire du 165 rue Saint-Ernest, appartenant maintenant à la municipalité, de quitter les lieux avant le 1<sup>er</sup> août 2012.

**Rés # 12-07-13      APPUIE AU CLUB « LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX » DANS LEUR PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PMVRMF », VOLET-II**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le club « Les Aventuriers de Charlevoix » dans le projet qu'il va présenter dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2*, en vue d'apporter des réparations aux ponceaux, ponts et autres infrastructures sur le sentier de motoneiges numéro 3, entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine.

**Rés # 12-07-14      PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 2 À SIMON THIVIERGE & FILS INC. – RÉFECTION DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

CONSIDÉRANT la recommandation positive de notre surveillant de chantier ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder au paiement du décompte numéro 2, relativement aux travaux de réfection du chemin de Port-au-Persil, à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.*, au montant de 5 618,53 \$

**Rés # 12-07-15      MARQUAGE D'UNE LIGNE JAUNE SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Après avoir demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit « *Dura-Lignes* » pour procéder au marquage d'une ligne jaune, conforme à la norme du ministère des Transports du Québec (MTQ), au centre de la chaussée du chemin de Port-au-Persil, soit sur une longueur de 4,133 kilomètres, pour la somme de 1 190,33 \$, plus les taxes.

**Rés # 12-07-16            AMÉNAGEMENT FLORAL DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ À L'INTERSECTION DES RUES DU FESTIVAL & SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT            la recommandation de notre comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT            que la municipalité a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs ;

À CES CAUSES,            sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'aménagement floral aux alentours des plates-formes érigées sur le terrain municipal situé à l'intersection des rues du Festival et Saint-Laurent. L'entreprise *Pépinière Charlevoix inc.*, soit celle ayant soumis le plus bas prix, procédera à la plantation d'arbustes, pour la somme 5 593,53 \$ (taxes incluses).

**Rés # 12-07-17            ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à participer aux 71<sup>es</sup> Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu au Centre des Congrès de Québec, les 27, 28 et 29 septembre 2012, sous le thème *Leadership et diversité*.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

**Rés # 12-07-18            FORUM DE « SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC »**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à participer au forum sur *l'éducation et la culture*, préparé par *Solidarité rurale du Québec*, qui aura lieu à Rivière-du-Loup, le 18 octobre 2012.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

**Rés # 12-07-19            TOURNOI DE BALLE-DONNÉE DES 7 ET 8 JUILLET 2012**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer une partie des coûts reliés au tournoi de balle-donnée, soit ceux reliés aux permis d'alcool (164 \$), qui se tiendra les 7 et 8 juillet prochain à Saint-Siméon, et d'avancer au comité bénévole organisateur une somme de 400 \$, pour retenir les services de l'humoriste Sébastien Bourgault. Il est à noter que tous les profits générés par cette activité seront versés à *Opération Enfant Soleil* et au *Camp de Jour l'Envolée de Saint-Siméon*.

**Rés # 12-07-20 CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Karine Harvey, coordonnatrice des loisirs et de la Culture, à assister à la 13<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal, qui aura lieu à Montréal, les 3, 4 et 5 octobre 2012, sous le thème *Le loisir au XXI<sup>e</sup> siècle*.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

**Rés # 12-07-21 ENSEIGNE DIRECTIONNELLE « FERME ET ÉRABLIÈRE LE BOISÉ »**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la *Ferme et Érablière Le Boisé* à installer une enseigne directionnelle, conforme aux normes de notre réglementation de zonage, sur le terrain appartenant à notre municipalité et situé à l'intersection du chemin Sainte-Anne avec la Route 138.

**Rés#12-07-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |           |
|---|-----------|
| - PDFD Charlevoix—Bas-Saguenay, cotisation 2012 | 100,00 \$ |
|---|-----------|

**Rés # 12-07-23 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1210123 à C1210210)	214 719,93 \$
- Salaires et rémunérations des élus	55 401,67 \$
<b>TOTAL</b>	<b>270 121,60 \$</b>

**CORRESPONDANCE :**

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Traversée d'agglomération et service de traversier à l'année.
- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**  
Accusé de réception de notre résolution sur la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h37 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-07-24      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 38.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint